



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Réf : A-21-484 /69875-B
D3SE/SDSE/Service régional d'évaluation des risques sanitaires
Téléphone secrétariat : 03.62.72.88.13/87.77

[Mail : ars-hdf-srers@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-srers@ars.sante.fr)

Lille, le 2 décembre 2021

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Hauts-de-
France

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et
Technologiques **CODERST – Nord**
RAPPORT DE SEANCE DE 18 JANVIER 2022
Réaménagement d'un bâti existant en chambre funéraire
en extension du magasin existant
Commune de FENAIN

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Plans de situation et projet en annexe

L'établissement POTEAU ET BASTIN représenté par Monsieur Franck BASTIN a déposé auprès des services préfectoraux en date du 20 mai 2021 un projet situé au 24 bis rue Vladimir Lénine à FENAIN, 59179. Le siège social de cet établissement est situé à la même adresse.

Les chambres funéraires sont autorisées par le Préfet après avoir fait l'objet d'un avis au public détaillant les modalités du projet envisagé et publié dans deux journaux régionaux ou locaux. Les avis du conseil municipal (consultatif) et du CODERST sont également nécessaires.

L'autorisation ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique. Le préfet dispose d'un délai de 4 mois à compter du dépôt de la demande pour conduire l'ensemble des consultations et rendre sa décision.

PROJET

Le projet d'aménagement du site prévoit les équipements suivants :

Partie publique :

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) : un sanitaire ; une place de parking sera aménagée sur le parking intérieur de six places.

La partie publique se décompose **en deux parties avec deux entrées distinctes** :

1. Partie magasin de 54,3m²
2. Partie salons funéraires : hall d'accueil et deux salons de présentations des corps.

Partie technique :

Une salle de préparation des corps de 21 m² équipée de trois cases réfrigérées pouvant atteindre des températures négatives pour des raisons médico légales.

Garantie de l'abri des regards : L'arrivée des corps à la salle de préparation se fera par le garage. Les vitrages seront recouverts d'un film brouillé.

AVIS AU PUBLIC

Un projet d'avis au public détaillant les modalités du projet envisagé a été publié dans deux journaux locaux ou régionaux "L'observateur du Douaisis" édition du 23 septembre 2021 et "La Voix du Nord" édition du 24 septembre 2021.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a émis un **avis favorable** à la demande de création d'une chambre funéraire à FENAIN formulée par l'établissement POTEAU ET BASTIN représenté par Monsieur Franck BASTIN lors de sa séance du 25 juin 2021.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Le dossier de demande de création déposé par le pétitionnaire est complet (notice explicative, plan de situation, projet d'avis au public). Il permet de s'assurer au regard des éléments portés à notre connaissance du respect des dispositions techniques prévues par la réglementation (articles D.2223-80 à D.2223-87 du code général des collectivités territoriales), notamment l'arrivée des corps à l'abri des regards, la séparation partie technique / partie publique, les équipements selon les normes prescrites.

Toutefois, il est nécessaire d'attirer l'attention du pétitionnaire sur la conformité des points suivants :

1. Afin de sécuriser les accès entre les parties publiques et techniques, il est **recommandé** d'installer, des plaques avertisseuses sur les portes, des digicodes (salle de préparation et salons).
2. Nous rappelons également que le chauffage à air pulsé est **interdit** dans la salle de préparation conformément à l'article D2223-84, cela afin de garantir un bon renouvellement de l'air, de maintenir une température de pièce constante et une bonne conservation des corps dans le temps. De même, il est également vivement **recommandé** de ne pas installer ce type de chauffage dans les salons de présentation.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'émettre, un **avis favorable** à la demande de création d'une chambre funéraire située 24 bis rue Wladimir Lenine à FENAIN et déposée par l'établissement POTEAU ET BASTIN.

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable du service régional
d'évaluation des risques sanitaires,



Christophe HEYMAN